



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 Mars 2004

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Gérard-C. MARTIN, M. Alain-Louis MIE représentant de M. Hervé HOCQUARD, M. Robert DUCHATEL représentant de M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jean-Paul MASSON, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS (pouvoir de M. Philippe LAVAUD), M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADE représentante de M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Philippe LAVAUD ayant donné pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS
M. Pierre LESTRADE représenté par Mme Anne de la BURGADE
M. Hervé HOCQUARD représenté par M. Alain-Louis MIE
M. Alain RUBY représenté par M. Robert DUCHATEL

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance :
M. Gilles PANCHER.

Date de convocation : 18 mars 2004
Date d'affichage de la convocation : 18 mars 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour : 2004-03-19 Marché de location – maintenance des contenants pour les ordures ménagères sur Saint-Cyr-l'École

- M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Afin d'harmoniser l'échéance des marchés de location – maintenance des contenants et de prévoir leur renouvellement dans le cadre d'un futur appel d'offres, la prolongation du marché de location – maintenance des bacs sur St Cyr l'Ecole de trois mois est envisagée. L'échéance de ce lot sera portée au 30 Juin 2004, échéance du marché de fourniture de bacs pour les déchets recyclables et déchets verts sur la ville de Versailles.

Le montant estimatif de cet avenant s'élève à 33 000 € HT, soit moins de 4 % du montant global du marché.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil Communautaire,

1. approuve les termes de l'avenant n°2 au lot n°3 du marché de collecte des déchets ménagers, traitement des divers sous-gisements et fourniture de contenants sur la commune de Saint Cyr l'Ecole (location – maintenance des bacs pour les ordures ménagères)
2. autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant,
3. dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 611 « Contrats de prestation de service »

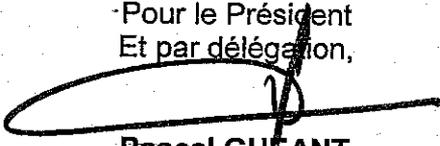
M. le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président
Et par délégation,


Pascal GUEANT
Directeur général des services



PREP 78
03.05.04